

MAIRIE de VILLEQUIERS
14 rue du 8 mai 1945



ARRETE N° 2018-~~10~~ DU 27 AVR. 2018

PORTANT TEMPORAIREMENT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

Le maire,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des propriétés des personnes publiques ;

VU la demande présentée le 08 mars 2018 par CHER VTT VELO PASSION (représenté par M. PARIS demeurant 19, rue des Pierrots 18340 SOYE-EN-SEPTAINE) à l'occasion du Championnat Régional de l'Avenir de Cyclisme se déroulant le dimanche 20 mai 2018 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des participants et organisateurs, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Place du 11 novembre, rue du 19 mars et rue de la Liberté

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour la sécurité et le bon déroulement du Championnat Régional de l'Avenir de Cyclisme, il convient d'interdire la circulation et le stationnement :

- Place du 11 Novembre du samedi 19 mai à 14 h jusqu'au dimanche 20 mai 2018 à 20 h.
- Rue du 19 mars et rue de la Liberté le dimanche 20 mai 2018 de 8h30 à 19h.

ARTICLE 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de secours.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les organisateurs pour permettre l'application des présentes dispositions

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié et affiché sur les lieux.

ARTICLE 5 : Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de cette manifestation.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le maire de la commune de Villequiers,
- Monsieur le président de CHER VTT VELO PASSION
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Baugy,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- le responsable du SAMU
- la sous-préfecture de Vierzon
sont destinataires d'une copie pour information

Le maire,
l'Adjoint
Serge VAGNARD
